



**Notice d'information destinée aux candidats
à la formation d'ingénieur de l'École des Mines d'Albi-Carmaux
par la voie de l'alternance**

Session 2017

Sommaire

1. Conditions d'admission	p 2
2. Nombre de places ouvertes aux admissions en 2017	p 3
3. Modalités de candidature	p 3
4. Procédures et calendrier d'admission 2017	p 5
5 Annexes	p 7
Annexe 1: Nature des épreuves probatoires	
Annexe 2 : Informations sur le cursus	

I. Conditions d'admission

La voie de l'alternance comprend :

- **l'apprentissage**
- **la formation continue diplômante**
- **les contrats de professionnalisation**

Dans le cadre de la validation des enseignements supérieurs requis, la commission d'admission est seule compétente ; sa décision est souveraine.

Pour une admission en formation initiale d'ingénieur sous statut apprenti, vous devez :

- Déposer votre candidature auprès de Mines Albi avant le 21 février 2017 (cf III modalités de candidature)
- Avoir moins de 26 ans au début du contrat d'apprentissage.
- Diplôme requis : être titulaire, au plus tard le 20 septembre 2017, d'un BTS, DUT ou du niveau L2 validé dans une spécialité scientifique et/ou technique. Les élèves en possession de l'un des titres précédents et ayant effectué une classe préparatoire ATS ou une L3 peuvent également être candidats.
- Être sélectionné à l'issue de l'examen de votre dossier et des épreuves probatoires.
- Être accepté, au plus tard au moment du démarrage de la formation, par une entreprise d'accueil qui s'engage à signer un contrat d'apprentissage (3 ans) et qui propose une mission répondant aux exigences de la formation et de la délivrance du diplôme d'ingénieur de l'École des Mines d'Albi-Carmaux. Seuls seront définitivement admis les candidats sélectionnés à l'issue de l'examen de leur dossier et des épreuves probatoires et qui seront dans les premiers à être acceptés par une entreprise d'accueil, dans la limite des places disponibles.

Les contrats d'apprentissage sont validés et visés par le CFA MidiSup.

Pour une admission en formation continue diplômante, vous devez :

- Déposer un dossier de candidature papier (disponible sur le site www.mines-albi.fr) avant le 21 février 2017.
- Être titulaire, au plus tard au 20 septembre 2017, d'un BTS, DUT, ou du niveau L2 validé dans une spécialité scientifique et/ou technique. Les élèves en possession de l'un des titres précédents et ayant effectué une classe préparatoire ATS ou une L3 peuvent également candidater.
- Avoir minimum 3 ans d'expérience dans une fonction de technicien supérieur.
- Être sélectionné à l'issue de l'examen de votre dossier et des épreuves écrites et orales.
- Avoir l'accord de son entreprise sur le projet de formation continue.

Pour une admission en contrat de professionnalisation :

se renseigner auprès de Mines Albi (admissions@mines-albi.fr).

II. Nombre de places ouvertes aux admissions en 2017

Statut	Nombre prévisonnel de places
Apprentissage	40
Formation continue et contrat de professionnalisation	5

III. Modalités de Candidature

Les candidats à l'admission doivent impérativement respecter la procédure suivante qui comprend 4 étapes. Vous devez :

- Vous inscrire, saisir et valider vos données sur la plateforme d'inscription en ligne
- Editer votre relevé des données saisies (reçu par e-mail), le vérifier et le signer
- Joindre les pièces justificatives
- Envoyer à l'École des Mines d'Albi-Carmaux par voie postale votre dossier de candidature composé
 - du relevé des données saisies,
 - des pièces justificatives,
 - des droits de candidature,avant le 21 février 2017 (le cachet de la poste faisant foi)

III.1. Inscription, saisie et validation des données sur la plateforme en ligne

Vous devez vous inscrire sur la plateforme d'inscription en ligne à l'adresse <http://www.mines-albi.fr/integrer-formation-ingenieur-alternance> en précisant votre numéro INE , civilité , nom, prénom, projet de formation, adresse e-mail

Cette inscription déclanchera deux e-mail

- l'un qui vous permettra de vous connecter pour compléter votre dossier de candidature
 - l' autre qui vous permettra d' indiquer le nom, le prénom et l'adresse de messagerie de la personne référente sollicitée pour renseigner une fiche d'appréciation individuelle confidentielle sur votre candidature (responsable de la formation, ou toute personne qualifiée, du dernier cycle d'étude ou de l'année d'obtention du diplôme requis). La fiche d'appréciation devra être renseignée en ligne par la personne référente pour le 21 février 2017 délai de rigueur.
- NB : Lorsque la personne référente aura renseigné votre fiche d'appréciation individuelle, vous recevrez une notification par mesagerie. Si vous ne recevez pas cette notification, il vous appartient de vous rapprocher de votre votre référent.**

Important :

Dans le formulaire de saisies en ligne, il vous est demandé d'indiquer **votre choix d' option** :

- SIPHASS (Secteur Industrie Pharmaceutique et Services)
- SENMBA (Systèmes ENergétiques et Matériaux pour le Bâtiment et l'Aménagement durables)
- SIMMA (Secteur Industrie Manufacturière Mécanique et Aéronautique)

Après la saisie des informations demandées, vous devez en vérifier l'exactitude et apporter, le cas échéant les modifications nécessaires.

Vous pourrez jusqu'au 21 février 2017, faire toutes les modifications utiles sur votre dossier, à condition toutefois d'enregistrer chaque fois votre inscription .Vous pourrez alors procéder à la validation de votre inscription.

NB / Les informations fournies engagent votre responsabilité. En cas de fausse déclaration, vous vous exposez à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du recrutement, la perte du bénéfice éventuel de l'admission à l'école.

**La validation de votre inscription clôture votre inscription en ligne.
Vous recevrez alors un accusé de réception de votre dossier numérique comprenant le relevé des données saisies.**

Aucune inscription ne sera acceptée après le 21 février 2017.

Aucune candidature ne sera acceptée si elle n'a pas fait l'objet au préalable d'une inscription sur la plateforme d'inscription en ligne.

III.2 Editer le relevé des données saisies, le vérifier et le signer

Vous recevrez par e-mail un relevé des données saisies.

Ce relevé fait partie intégrante du dossier de candidature qui inclut en outre les pièces justificatives et les droits de candidatures. Vous devez le vérifier puis le signer.

III.3 Joindre les « pièces justificatives »

Si, à la date du 21 février 2017, vous ne possédez pas encore l'un des titres exigés, vous devrez, aussitôt le titre acquis, envoyer dans les meilleurs délais, en tout état de cause au plus tard le **20 septembre 2017**, les pièces justificatives correspondantes. En aucun cas l'admission ne pourra être prononcée si ces pièces justificatives sont manquantes.

Votre **dossier de candidature** doit comporter, dès son dépôt, les pièces justificatives et documents suivants :

1. Le relevé des données saisies, signé.
2. Les **pièces officielles** suivantes :
 - Une photocopie de votre carte nationale d'identité, passeport ou livret de famille, ou un extrait d'acte de naissance (document en langue française).

- Un **certificat de scolarité** pour les candidats en cours d'études pendant l'année 2016/2017 et précisant la formation suivie (ou le cas échéant portant sur l'année scolaire d'obtention du diplôme requis).
 - Vos **relevés de notes du baccalauréat**.
 - Vos **relevés de notes** de tous les semestres validés précédant l'obtention du dernier diplôme préparé. Si les derniers relevés de notes n'étaient pas encore disponibles au moment de l'inscription, vous devrez les faire parvenir **dès qu'ils sont en votre possession**.
 - Des **photocopies de vos attestations de diplômes ou de titres** et, en tout état de cause avant le 20 septembre 2017, une copie du diplôme requis (DUT, BTS, L2, L3) ou de l'attestation correspondante.
3. Une **lettre de motivation** manuscrite qui précise dans quelles conditions se sont déroulées vos études antérieures, les raisons de vos orientations successives, les raisons de votre projet de poursuite d'études en alternance au sein de l'École des Mines d'Albi-Carmaux, la carrière que vous envisagez à la sortie de l'École.
- 4 Un **curriculum vitae** dactylographié. La rubrique formation de votre CV doit préciser le déroulé détaillé par année de votre parcours à partir du Baccalauréat.
- 5 **Les droits de candidature :**
- gratuits pour les candidats bénéficiaires d'une bourse délivrée par la France sur critères sociaux pour l'année 2016-2017. **Joindre une photocopie de votre notification définitive délivrée par le CROUS.**
 - 76 euros pour tous les autres candidats. **Joindre un chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'École des Mines d'Albi-Carmaux**, comportant au dos le nom et le prénom du candidat. Ce chèque correspond aux frais de traitement de votre dossier et de sélection dans la filière alternance. Ils ne sont pas remboursables, quel que soit le sort de la candidature, y compris en cas de démission.

Pour les dossiers envoyés de l'étranger, seuls sont valables les mandats internationaux. Attention le montant de votre mandat international doit prendre en compte les éventuels frais bancaires afin que l'École perçoive effectivement la somme de 76 Euros (joindre dans ce cas une copie du mandat international).

III.4 . Dépôt du dossier de candidature

Votre dossier de candidature composé

- du relevé des données saisies
- des pièces justificatives,
- des droits de candidatures

doit être adressé au plus tard le **21 février 2017 (le cachet de la poste faisant foi) à**

l'adresse ci-dessous :

École des Mines d'Albi-Carmaux
 Direction des Etudes /Service Admissions
 Campus Jarlard – Route de Teillet
 81013 ALBI CT Cedex 09

IV. Procédure et calendrier d'admission 2017

Votre dossier de candidature dûment complété doit être envoyé au plus tard **le 21 février 2017**.

La sélection des candidats s'effectue en trois phases.

1^{ère} phase : instruction du dossier

Admissibilité : votre dossier est examiné par la commission d'admissibilité qui peut soit rejeter votre candidature soit vous déclarer admissible.

La commission d'admissibilité examine :

- Les conditions de recevabilité des dossiers.
- La qualité des dossiers, en s'appuyant en particulier sur la fiche d'appréciation confidentielle du responsable de votre formation, sur vos résultats obtenus pendant les deux dernières années d'études menant au titre ou diplôme requis et sur votre parcours depuis l'obtention du bac.

Si votre dossier est retenu par la commission d'admissibilité, vous serez convoqué pour passer des épreuves probatoires.

2^e phase : épreuves probatoires écrites et orales

Les épreuves probatoires (cf annexe 1) organisées **sur une journée** auront lieu à l'École des Mines d'Albi **entre le vendredi 17 et le vendredi 24 mars 2017 sur convocation individuelle**

- Une épreuve écrite sous la forme d'un QCM dans les domaines scientifiques et techniques (niveau L2 scientifique)
- Une épreuve orale d'entretien avec jury sur vos motivations et votre projet professionnel.
- Une épreuve orale en anglais.

Une note inférieure ou égale à 4/20 à l'une de ces épreuves est éliminatoire.

La commission d'admission académique au vu du dossier et des résultats des épreuves probatoires, établit la liste des admis.

Les résultats de la commission d'admission académique seront publiés le 4 avril 2017.

3^e phase : Recherche d'une entreprise d'accueil

Recherche jusqu'au 20 septembre 2017

Si vous êtes déclaré admis à l'issue des épreuves écrites et orales, vous devrez ensuite trouver une entreprise d'accueil.

L'admission définitive dans la filière alternance sera prononcée pour les candidats déclarés admis à l'issue des épreuves écrites et orales et qui seront dans les premiers à être acceptés par une entreprise d'accueil, dans la limite des places disponibles.

Si vous n'avez pas déjà trouvé une entreprise d'accueil à l'annonce de votre admission, vous serez invité à participer à une session de formation à la recherche d'entreprise ou à recevoir des conseils par téléphone.

Il est donc vivement conseillé aux candidats de rechercher activement une entreprise d'accueil avant même que soit prononcée leur admission académique. La recherche d'une entreprise d'accueil pour un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation s'apparente à la recherche d'un emploi. Cela constitue donc le critère final de sélection des candidats.

Arrêt de la liste définitive des admis le 20 septembre 2017.

Les décisions d'admissibilité et d'admission sont sans appel.

Pour rappel : l'admission est toujours prononcée sous réserve de l'obtention du diplôme requis (DUT, BTS, ou niveau L2 validé).

5 Annexes

Annexe 1: Nature des épreuves probatoires

Épreuve écrite

Une épreuve écrite sous la forme d'un QCM dans les domaines scientifiques et techniques (niveau L2 scientifique)

Sa durée usuelle est de une heure trente.

Épreuve d'entretien avec jury

Une épreuve orale d'entretien avec jury sur vos motivations et votre projet professionnel
La durée usuelle de l'entretien est de 25 minutes.

Épreuve d'anglais

L'épreuve d'anglais, d'une durée usuelle de 15 minutes, est un entretien avec un examinateur. Elle comporte trois phases de durées sensiblement égales :

- Présentation du candidat par lui-même,
- Description et analyse d'un document iconographique (image ou photo),
- Dialogue à partir d'une mise en situation de la vie courante.

Annexe 2. Informations sur le cursus

Le cursus est une formation d'ingénieur généraliste en trois ans qui conduit au titre d'ingénieur de l'école des Mines d'Albi, identique à celui des élèves sous statut étudiant. L'entrée se fait en première année du cycle ingénieur (L3).

La formation théorique comporte chaque année 600 heures d'enseignement, réparties en :

- 420 heures de cours en tronc commun
- 180 heures de cours liés au secteur de l'entreprise d'accueil (cf options ci-dessous).

Une partie de cette formation théorique (environ 25%) se déroule à distance, depuis le site de l'entreprise d'accueil, sur aménagement personnalisé du temps de travail. Les cours sont en ligne sur une plateforme pédagogique accessible via Internet. Cette forme pédagogique innovante permet à chaque élève de travailler à son rythme et d'acquérir des méthodes d'apprentissage très efficaces pour son avenir professionnel.

La formation est organisée autour de **3 options** :

- SIPHASS (Secteur Industrie Pharmaceutique et Services)
- SENMBA (Systèmes ENergétiques et Matériaux pour le Bâtiment et l'Aménagement durables)
- SIMMA (Secteur Industrie Manufacturière Mécanique et Aéronautique)

La formation pratique se déroule dans une entreprise d'accueil et comporte environ 1000 heures de travail par an. Elle nécessite la participation active d'une entreprise qui emploie le candidat pour une durée de **3 ans**. Le candidat doit impérativement avoir trouvé une entreprise d'accueil avant le démarrage de la formation.

L'alternant est soumis à un régime de salarié à plein temps (35 heures hebdomadaires incluant à la fois la formation théorique et la formation pratique, 5 semaines de congés payés) et perçoit un salaire mensuel minimal fixé par le code du travail. Pour plus de détails :

<http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/les-fiches-pratiques-du-droit-du,91/contrats,109/le-contrat-d-apprentissage,13810.html>

Dans l'entreprise, l'alternant assume des **missions allant progressivement du niveau d'un technicien supérieur à celui d'un ingénieur débutant**. Il est sous la responsabilité d'un **tuteur entreprise** choisi par le chef d'entreprise parmi le personnel d'encadrement compétent. Un **tuteur pédagogique**, enseignant de l'École des Mines d'Albi-Carmaux, est en charge de suivre l'alternant et de contacter le tuteur entreprise régulièrement pour s'informer du bon déroulement de la formation en entreprise.

Le rythme d'alternance varie de 6 à 3 périodes entre la 1^{ère} et la 3^e année (cf. exemple ci-dessous).

Pour leurs démarches auprès des entreprises, les candidats peuvent s'appuyer sur le dossier de présentation destiné aux entreprises, téléchargeable sur <http://www.mines-albi.fr/la-formation-en-entreprise>. Une formation d'aide à la recherche d'entreprise et un suivi personnalisé sont organisés pour tous les candidats admissibles.

Exemple de calendrier de l'alternance école/entreprise

Année 1

Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre
5 semaines	2 sem.	6 semaines	3 sem.	5 semaines	2 sem.	7 semaines	3 sem.	5 semaines	2 sem.	8 semaines	4 sem.

Année 2

Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre
1 s.	8 semaines	2 sem.	8 semaines	6 sem.	10 semaines	8 sem. (3 sem. à l'étranger)	7 semaines	2 sem.			

Année 3

Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre
7 sem.	12 semaines	11 sem.	20 semaines	2 sem.							

Période Entreprise Période Ecole

Quelques dates

- Une semaine d'harmonisation scientifique et technique, fortement recommandée, est organisée fin août ou début septembre (les dates seront communiquées ultérieurement).
- Les journées d'intégration à l'École des Mines d'Albi-Carmaux sont prévues fin septembre, début octobre 2017.
- Les années de formation sont fixées contractuellement du 1^{er} octobre au 30 septembre avec la possibilité de démarrer le contrat de travail jusqu'à 3 mois avant le début de la formation.

Pour tout renseignements, contacter

Les service des Admissions

admissions@mines-albi.fr

Claire Bernigole 05 63 49 33 44

Patrick Blay 05 63 49 32 50